



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 28 décembre 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 32 du décret n°75-770 du 14 août 1975 relatif aux conditions d'accès à la profession d'huissier de justice ainsi qu'aux modalités des créations, transferts et suppressions d'offices d'huissier de justice et concernant certains officiers ministériels et auxiliaires de justice

Séance du 15 mars 2018

Tirage au sort pour la zone n°972 - Martinique

Le 15 mars 2018, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 place Vendôme - 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n°972 - Martinique, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 28 décembre 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 32 du décret n°75-770 du 14 août 1975 relatif aux conditions d'accès à la profession d'huissier de justice ainsi qu'aux modalités des créations, transferts et suppressions d'offices d'huissier de justice et concernant certains officiers ministériels et auxiliaires de justice.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- Mme Axelle BOUBOUILLON, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Marc-Antoine BÉCUE, rédacteur, second secrétaire ;
- M. Antoine CALLOT, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;
- M. Jean CASIMIRO, représentant de la Chambre nationale des huissiers de justice ;
- Mme Anaïs TABELING, magistrate judiciaire, adjointe au chef du bureau du droit de l'économie des entreprises, au sein de la sous-direction du droit économique;

10 AB ✓ AC AT

La séance a débuté le 15 mars 2018 à 10. heures 25.

*
* * *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté 44 bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- 15 demandes de création d'offices enregistrées.
- demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 - 1 demandes surnuméraires ;
 - 0 demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 - 3 demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

12 AB \neq AC AT ^{2/6}

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 décembre 2017.

J.C. ~~AB~~ ~~φ~~ ~~AE~~ 3/6
AT

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° zone	N° demande	Date horodatage	Classement après tirage au sort
972	39 999	01/02/2018 14:00:47.345545	1
972	40 607	01/02/2018 14:07:03.710779	11
972	41 141	01/02/2018 14:23:27.933731	4
972	41 294	01/02/2018 14:34:21.571741	10
972	41 307	01/02/2018 14:35:16.405519	3
972	41 418	01/02/2018 14:46:12.789885	7
972	41 773	01/02/2018 16:14:56.146594	6
972	41 928	01/02/2018 17:34:55.342278	5
972	42 172	01/02/2018 19:13:44.862962	8
972	42 360	02/02/2018 09:35:43.301099	9
972	42 574	02/02/2018 13:42:46.844172	2

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

Concordance vérifiée

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

Néant

La séance a été levée le 15 mars 2018 à 10 heures 32.

*
* * *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

Paris, le 15/03/2018.....

Le premier secrétaire



J.C. AC  5/6
4+

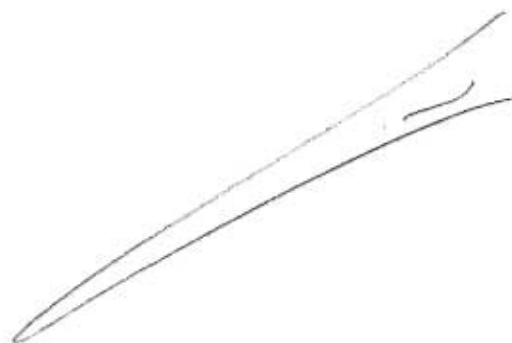
Le second secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized cross or star shape.

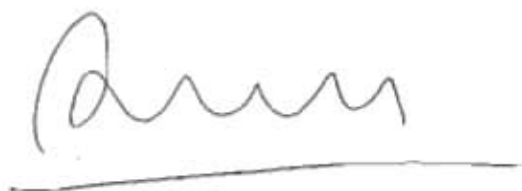
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized initial 'R'.

Le représentant de la
Chambre nationale des huissiers de justice

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a small flourish at the end.

Le magistrat

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected, rounded loops, followed by a long horizontal underline.

Zone 972 - Martinique
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro de demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt de la première demande horodatée par ce demandeur
01/02/2018 21:22:17.728126	42 271	972	42 268	01/02/2018 21:19:47.694926

Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels
Éric MARTIN HERSENT



14 MARS 2018

Zone 972 - Martinique

Liste des demandes caduques articles 29 et 31 du décret n°75-770

Date de Dépôt	Numéro de demande	Zone	Motif
02/02/2018 00:01:05.731358	42 320	972	art. 29
02/02/2018 00:02:13.806943	42 324	972	art. 29
01/02/2018 21:19:47.694926	42 268	972	art. 29

Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels

Éric MARTIN-HERSENT



14 MARS 2018

Zone 972 - Martinique

Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro de demande	Date de la renonciation	Zone
État néant			

Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels
Éric MARTIN-HÉSENT



14 MARS 2018